


Informations de base	
<b>1997/0218(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Riz et semences: organisation commune des marchés (OCM) Modification Règlement (EC) No 3072/95 <a href="#">1995/0203(CNS)</a> <b>Subject</b> 3.10.06.03 Céréales, riz	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural		FILIPPI Livio (PPE)	26/11/1997
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Agriculture et pêche		2065	1998-01-20

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/09/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0421 	Résumé
20/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/01/1998	Vote en commission		
05/01/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A4-0002/1998</a>	
20/01/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/01/1998	Fin de la procédure au Parlement		
27/01/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

## Informations techniques


Référence de la procédure	1997/0218(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 3072/95 <a href="#">1995/0203(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/09329

## Portail de documentation

### Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A4-0002/1998</a> <a href="#">JO C 034 02.02.1998, p. 0004</a>	05/01/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T4-0012/1998</a> <a href="#">JO C 034 02.02.1998, p. 0057-0066</a>	14/01/1998	<a href="#">Résumé</a>

### Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	<a href="#">COM(1997)0421</a>  <a href="#">JO C 312 14.10.1997, p. 0018</a>	03/09/1997	<a href="#">Résumé</a>

### Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES1387/1997</a> <a href="#">JO C 073 09.03.1998, p. 0047</a>	10/12/1997	<a href="#">Résumé</a>

## Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Acte final

<a href="#">Règlement 1998/0192</a> <a href="#">JO L 020 27.01.1998, p. 0016</a>	<a href="#">Résumé</a>
---	------------------------

## **Riz et semences: organisation commune des marchés (OCM)**

1997/0218(CNS) - 20/01/1998 - Acte final

OBJECTIF: modifier le règlement 3072/95/CE portant organisation commune du marché du riz ainsi que le règlement 2358/71/CEE portant organisation commune du marché des semences. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 192/98/CE du Conseil. CONTENU: cette modification, qui fait suite à l'accord d'ensemble sur le paquet prix 1997/98, vise à inclure les semences de riz dans l'OCM du riz de manière à ce qu'elles bénéficient des paiements prévus dans le cadre de la réforme du secteur pour compenser la réduction du prix d'intervention et en même temps vise à modifier l'OCM des semences en vue d'introduire un stabilisateur fixant, par Etat membre, le niveau de production donnant droit à l'aide aux semences. ENTREE EN VIGUEUR: 30/01/1998.

## **Riz et semences: organisation commune des marchés (OCM)**

1997/0218(CNS) - 03/09/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier le règlement 3072/95/CE portant organisation commune du marché du riz ainsi que le règlement 2358/71/CEE portant organisation commune du marché des semences. CONTENU: les modifications proposées par la Commission européenne visent: - à inclure les semences de riz dans la liste des produits bénéficiant de paiements compensatoires à partir de la campagne de commercialisation 1998/1999; - à maintenir les paiements compensatoires fixés jusqu'à la campagne de commercialisation 1999/2000 et à l'étendre aux campagnes suivantes; - à assurer l'équilibre du marché des semences de riz en établissant un mécanisme de stabilisation de la production de semences.

## **Riz et semences: organisation commune des marchés (OCM)**

1997/0218(CNS) - 10/12/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité se félicite de cette modification du règlement n° 1442/88/CEE visant à porter à 950 hectares la superficie attribuée à l'Allemagne. Cette mesure permet la mise en oeuvre dans ce pays du programme d'aménagement des superficies viticoles.

## **Riz et semences: organisation commune des marchés (OCM)**

1997/0218(CNS) - 14/01/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans débat).